

VENT DU SUD

*Le journal qui dépote mais qui
ne se fait pas que des amis...*

Face à une direction revencharde !

Avec les sanctions qui s'abattent envers les grévistes suite au conflit de juin, on assiste actuellement à une répression anti-syndicale sans précédent.

Ce qui est particulièrement grave, c'est que ces sanctions sont prononcées en s'appuyant sur de faux témoignages, sur des faits inventés ou complètement déformés. Apparemment, les témoignages de quelques agents CPST ou cadres de l'ECT valent parole d'évangile.

SUD-Rail et les ASCT visés ne laisseront pas passer ! Nous ferons le nécessaire pour faire annuler les sanctions par les Prud'hommes et pour faire condamner au pénal les individus s'étant livrés à de faux témoignages. Pour rappel, le code pénal fixe : « est puni d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende



le fait d'établir une attestation faisant état de faits matériellement inexacts ».

Comment accepter également que la direction refuse de soutenir et d'accompagner déposer plainte les agents qui ont fait grève et qui, lors de leur reprise du travail, ont été victimes d'insultes et de propos diffamatoires tagués sur leur boîte ?

Ne serait-on pas en plein dans la discrimination ?

.../...

Union syndicale
Solidaires
Sud
Rail

*Tout ce qui se trame à l'ECT
est dans le Vent du Sud...*



.../... En parlant de pratique discriminatoire, que dire de la volonté de la direction de l'ECT de descendre les inaptes temporaires des trains à compter du 1er novembre.

Pour le coup, ça sent la discrimination médicale à plein nez !!!

Un agent agressé au taf mérite-t-il d'être en plus descendu des trains parce qu'il a une inaptitude temporaire liée à l'agression qu'il a subi ?

Un agent qui s'est blessé et qui revient mais avec une restriction temporaire mérite-t-il d'être traité de la sorte ?

Pour SUD-Rail la direction montre son vrai visage et ce n'est pas beau à voir !



Quand la direction abandonne son projet en rase campagne...

Depuis fin 2012, la direction a essayé de mettre en place un projet au titre pompeux nommé « *Evaluation de la performance des ASCT* » (conséquence d'une directive nationale) afin de faire la part belle à la méritocratie. **Un projet visant à ce que chaque ASCT soit corvéable à merci, et très docile avec la planche.**

SUD-Rail avait alors imposé une consultation des CHSCT fin 2012.

La CFDT, toujours pro-direction et encourageant l'individualisme, avait alors voté POUR la mise en place de ce projet en CHSCT Voyages. La CFDT étant majoritaire de mars 2011 à mars 2014 en Grandes Lignes, le projet avait été mis en place, aboutissant aux notations arbitraires et dégueulasses que l'on a connu l'an passé pour les Qualif. D.

Par contre en TER, **le recours à une expertise indépendante avait été mise au vote par SUD-Rail en CHSCT et avait été adoptée à la majorité.**

La direction l'avait contesté devant les tribunaux mais comme d'hab, la direction a pris une rouste en justice.

La demande d'expertise a été jugée légitime et justifiée par le TGI afin que les membres du CHSCT TER puissent émettre un avis fondé sur ce projet d'évaluation des ASCT.

Durant toute la phase d'expertise, le projet est donc suspendu par la justice.

Deux ans plus tard, **le 13 octobre 2014, la direction adresse un courrier aux membres du CHSCT TER pour leur annoncer qu'elle retire définitivement son projet.**

Probablement craignait-elle les conclusions que le cabinet d'expertise indépendant allait révéler. Le management catastrophique à l'ECT, le manque de transparence, les items d'évaluation illégaux allaient évidemment faire tâche !

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler...

Reconnaissance de diplômes

Nous rappelons que la direction SNCF a l'obligation de reconnaître les équivalences de diplômes et d'accorder le même déroulement de carrière que celui qu'octroie le diplôme de référence. La direction se réfugie souvent derrière ses propres textes pour refuser de reconnaître certains diplômes.

Dernier exemple en date sur l'ECT, un agent ayant été embauché avec un diplôme équivalent au BAC à qui la direction avait refusé d'accorder le statut d'attaché avec déroulement garanti les 3 premières années, comme les titulaires du BAC.

Encore une fois, la direction a été rattrapée par la justice.

Les Prud'hommes ont imposé à la direction de l'ECT la reconnaissance de son diplôme et ont octroyé à l'agent ainsi qu'à SUD-Rail de lourds dommages et intérêts.

Avis à tous ceux qui pourraient être dans ce cas... Contactez SUD-Rail, nous vous conseillerons au mieux, nous ferons valoir vos droits et vous assisterons devant les Prud'hommes si nécessaire.

SUD-Rail veille au grain !

Comme depuis plusieurs années, SUD-Rail ne lâche pas la direction sur l'indemnisation des agents qui ont eu la malchance de subir une agression au travail. Comme le prévoit l'accord agression régional, les agents ayant subi une agression doivent être indemnisés par la direction dans les 6 mois. Tout le monde se souvient que sans l'intervention de SUD-Rail, de nombreux dossiers seraient restés sous le tapis ces dernières années.

SUD-Rail a refait le point des dossiers avec la direction en DCI début octobre. Tous les dossiers agressions du premier trimestre 2014 qui auraient dû faire l'objet du versement de l'indemnisation aux agents agressés ne l'a pas été. Suite à cette DCI, la régularisation va être faite.

Plus que jamais, pour avoir un maximum d'infos au jour le jour, c'est sur :

www.sudraillyon.org

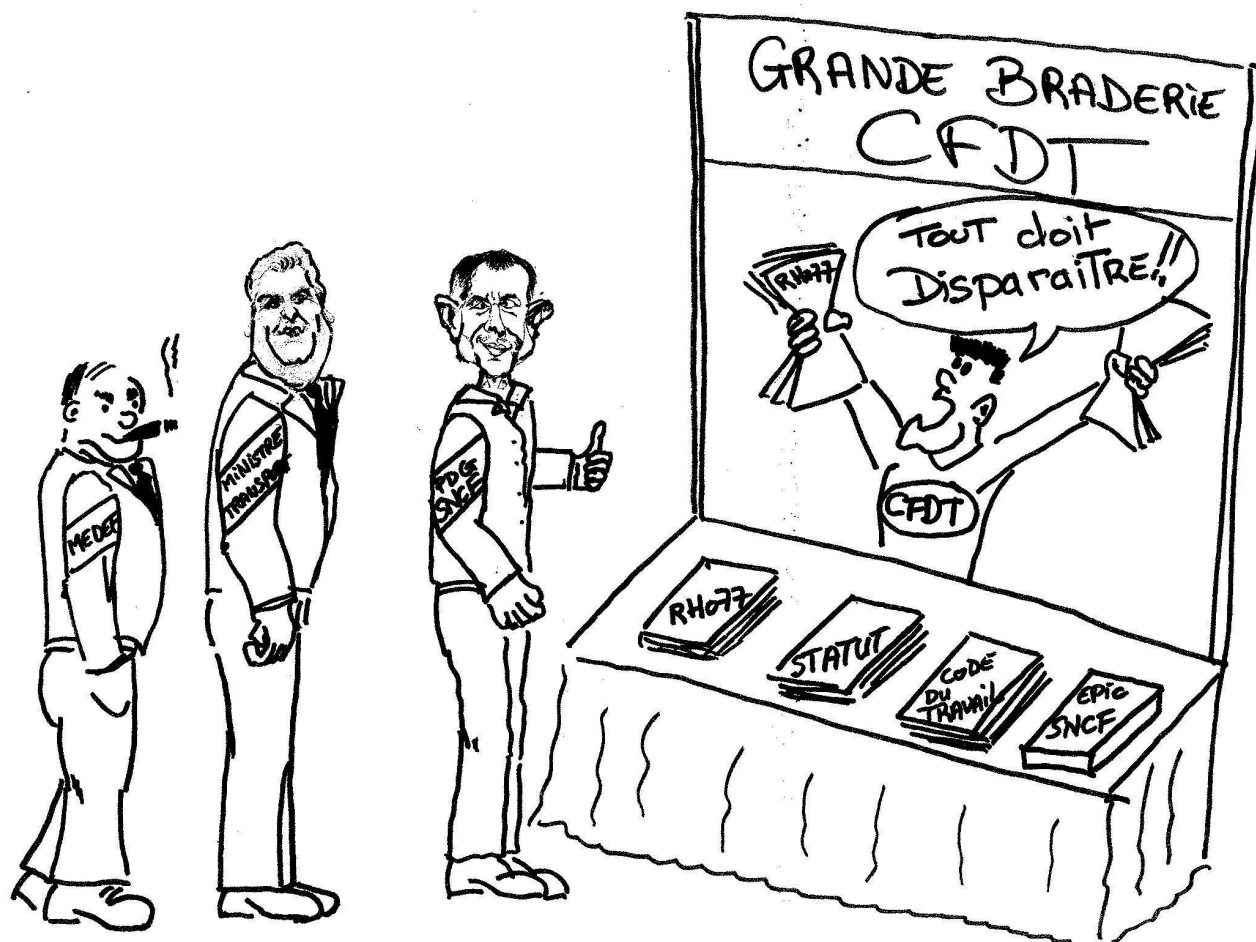


ET AUSSI SUR FACEBOOK...

Pour plus de réactivité, la section SUD-Rail de l'ECT a un compte Facebook. Rejoignez-nous pour avoir toujours plus d'infos...



web



Les cheminots n'ont pas oublié !!!

Alors que la CFDT a soutenu la direction et a cassé publiquement les cheminots en lutte en juin dernier.

Alors que la CFDT a activement participé à la casse de notre entreprise.

Les cheminots doivent se souvenir du copinage entre cette organisation syndicale et la direction SNCF.

Quand Pepy arrose toute la ligne hiérarchique des tracts CFDT et refuse d'en faire de même avec les tracts des autres syndicats, ça en dit long sur l'indépendance de cette organisation syndicale vis-à-vis du patronat.

De même, quand les anciens secrétaires de la confédération CFDT se voient nommer à la tête d'institutions d'état à la fin de leur mandat, comment ne pas y voir une récompense pour services rendus ?

Et pendant ce temps là, ce sont les salariés qui trinquent !!!

La petite maxime du VENT DU SUD n° 87

« Lorsque l'on restaurera l'esclavage, la CFDT négociera le poids des chaînes... »